

Pourquoi est ce que durant l'occultation l'imam du temps ne rédige pas des livres pour que cela puisse aider les gens à trouver la guidance

<"xml encoding="UTF-8?>

Pourquoi est ce que durant l'occultation l'imam du temps ne rédige pas des livres pour que cela puisse aider les gens à trouver la guidance ?

Question

Pourquoi est ce que durant l'occultation l'imam du temps ne rédige pas des livres pour que cela puisse aider les gens à trouver la guidance ?

Résumé de la réponse

Présentement nous vivons l'époque de la grande occultation caractérisée par la représentation générale ». Ca veut dire quoi ? Ca signifie que dans cette époque, l'orientation et la guidance des chiites est sous la responsabilité des jurisconsultes et des grands savants chiites qui remplissent les conditions précises pour diriger les gens. Le devoir et la responsabilité des gens consistent à obéir et à se soumettre à leur autorité. Quant à savoir pourquoi est ce que durant cette époque, l'imam ne rédige pas de livres pour que les gens et les savants puissent s'en référer, on peut évoquer plusieurs raisons parmi lesquelles :

1 – L'occultation de l'imam du temps sous l'ordre de Dieu relèvent d'un certain nombre de bienfondé. Nous avons par exemple la philosophie de l'occultation, qui relève du fait que l'humanité n'était pas encore prête. Alors si déjà l'humanité n'est pas encore prête pour accepter l'imam lui-même, est –elle prête pour accepter le livre de l'imam ? Le problème de l'humanité ne relève pas du fait qu'il n'existe pas un livre venant de l'imam. Si l'humanité était vraiment prête, elle se serait contentée ne serait ce que des préceptes qui sortent dans le coran et les propos des Ahl-ul-bayt (as) et qui présentement sont à notre disposition.[1]

2 – Vue l'intérêt que représente l'occultation de l'imam du temps, les caractéristiques de l'époque de l'occultation et le fait que tout le monde n'a pas accès aux guides, s'il fallait qu'un tel livre soit rédigé de la part de l'imam, beaucoup de gens auraient prétendu en posséder et chaque fois, ils prendront leurs avis personnels pour dire que quelque chose qui vient de l'imam. Il serait alors particulièrement difficile de distinguer la vérité du faux. Présentement,

nous avons déjà beaucoup de gens qui prétendent avoir des relations et avoir rencontré l'imam du temps, et cela a déjà entraîné l'égarement de beaucoup de personnes.

3 – L'occultation de l'imam du temps est juste quelque chose d'ordre apparent et du point de vue spirituel, ses relations ne sont pas coupées avec les gens. Dans un hadith du prophète (ç) au sujet de l'occultation de l'imam, il est écrit : « tel le soleil caché derrière les nuages et qui n'est plus visible, l'imam sera comme le soleil caché derrière les nuages, les gens ne le verront pas mais profiteront de son existence »[2] donc l'imam a toujours un œil sur nous et chaque fois que le besoin s'impose, il utilise les moyens qu'il juge lui-même approprié pour guider les gens. C'est ainsi qu'on le voit depuis la grande occultation jusqu'à présent, les choses se sont toujours déroulées ainsi et l'imam n'a jamais abandonné les gens eux-mêmes. Il est clair que guider les gens ne passe pas forcément par le fait de rédiger un livre.

[1] - En effet, l'islam est la dernière religion et la plus complète des religions, le messager de l'islam est le dernier des messagers. Alors tous ce qui était nécessaire avait déjà été expliqué jusqu'à la mort du prophète à travers la révélation dans réuni dans le coran. De même, tous ce qui était nécessaire pour expliquer, élucider, commenter les versets du coran a été accomplie jusqu'à l'époque de la grande occultation de l'imam du temps par le prophète et les imams et cela se retrouve dans les hadiths et les traditions des infaillibles. Et par rapport aux nouvelles questions qui se posent, l'imam Mahdi a déterminé l'attitude que les gens doivent adopter. En disant : « en ce qui concerne les choses qui se produisent avec le temps, vous devez vous tourner vers les rapporteurs de nos hadiths qui sont mes preuves sur vous. Et moi je suis la preuve de Dieu sur eux. », Wasa'il ul shia, vol 27, page 140, hadith 33424. Durant cette époque donné que toutes les dispositions d'ordre juridique ne sauraient être directement extraites du coran et de la sunna, des principes fondamentaux de jurisprudence ont été institués et le jurisconsulte remplissant toutes les conditions et maîtrisant ces principes légués par les imams devraient s'y référer pour analyser et procéder aux démonstrations rationnelles conformément au coran et la sunna du prophète pour déduire les dispositions légales et déterminer l'attitude que les gens doivent adopter.

[2] - Behar ul anouar, vol 52, page 92, hadith 8